



TERRE  
D'ÉMERAUDE  
COMMUNAUTÉ  
Sud Jura

TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DÉLIBÉRATION n°2022-010

Envoyé en préfecture le 11/02/2022

Reçu en préfecture le 11/02/2022

Affiché le

ID : 039-200090579-20220209-D\_010\_2022-DE



SÉANCE DU 09 FÉVRIER 2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 116

Titulaires présents : 87

Suppléants présents : 5

Pouvoirs : 6

Date de convocation :

03/02/2022

Date d'affichage :

11/02/2022

Votants :	98	Pour :	98	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-deux, le neuf février, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

**Délégués titulaires présents :**

ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BAUDIER Stéphanie ; BELLAT Stéphane ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Sophie ; CAPPELLI Célestin ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Christiane ; DUTHION Jean-Paul ; FAGUET Jean-Jacques ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBÉY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; GUILLOT Evelyne ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; HUSSON Gérald ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; JOURNEAUX Cyrille ; JULLEROT Pascal ; LACROIX Serge ; LAVRY Dominique ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL-BAILLY Hélène ; PAIN Michel ; PANISSET Marilynne ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre ; PIETRIGA Guy ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; VACELET Jean-Marie ; VIAL Jacques ; VILLESSECHE Anne ; VUITTON Antoine.

**Délégués suppléants présents :** BESSON Gérard ; FREDY Damien ; GIBOZ Brigitte ; PARTY Annick ; PERNET Fanny.

**Excusés :** ARTIGUES Damien ; BARIOD Denis ; CIOE Bruno ; DE MERONA Bernard (représenté par PARTY Annick) ; DUFOUR Anne (représentée par PERNET Fanny) ; GROS-FUAND Florence (représentée par FREDY Damien) ; MOREL Alain ; NEVERS Jean-Claude ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; LONG Grégoire ; MOREL Denis ; MORISSEAU Gilles ; VENNERI PARE Sandra (représentée par BESSON Gérard).

**Excusés ayant donné pouvoir :** BOILLETOT Jean-Marc à DUTHION Jean-Paul ; CHAMOUTON Patrick à RASSAU Jean-Noël ; ETCHEGARAY Josiane à PROST Philippe ; FATON Patrice à Guy PIETRIGA ; MONNERET LUQUET Jocelyne à CASSABOIS Yannick ; TISSOT Isabelle à BENIER ROLLET Claude.

**Absents :** BANDERIER Dominique ; BIN Richard ; BOURGEOIS Josette ; BRIDE Frédéric ; CORON Nathalie ; DUMONT GIRARD Philippe ; LAMARD Philippe ; PAGET Jean-Marie ; REBREYEND COLIN Micheline ; RUDE Bernard.

**Secrétaire de séance :** PIETRIGA Guy.

**Objet : Réhabilitation du Chalet du Pont de la Pyle : demandes de subvention au titre de la DETR 2022 et de la DST Socle**

**Rapporteur :** BUCHOT Jean-Yves

**Le RAPPORTEUR,**

### EXPOSE

Par délibération du 16 décembre 2021, le Conseil Communautaire a approuvé le plan de financement prévisionnel des travaux liés à la réhabilitation et à la mise en conformité du Chalet du Pont de la Pyle, bâtiment cédé par le Conseil Départemental au titre des actifs de Vouglans à vocation touristique au regard de son implantation.

Compte tenu de la révision du montant total des travaux qui passent de 320 000€ HT à 398 749€ HT, il convient de modifier le plan de financement comme suit :

Dépenses HT		Recettes HT	
Coût total reconstruction du bâtiment Assainissement/BE	398 749 €	DETR (35%)	139 562 €
		DST socle (20%)	79 750 €
		Autofinancement (45 %)	179 437€
Total HT	398 749 €	Total HT	398 749 €

**Le BUREAU COMMUNAUTAIRE**, dans la séance du 02 février 2022 a émis un avis favorable,

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

### DÉCIDE

**D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel des opérations comme suit :

Dépenses HT		Recettes HT	
Coût total reconstruction du bâtiment Assainissement/BE	398 749 €	DETR (35%)	139 562 €
		DST socle (20%)	79 750 €
		Autofinancement (45 %)	179 437€
Total HT	398 749 €	Total HT	398 749 €

**DE SOLLICITER** l'Etat pour l'attribution d'une subvention au titre de la DETR 2022 au taux de 35%

**DE SOLLICITER** le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention au titre de la DST socle au taux de 20%

**DE CONFIRMER** que la part non couverte par les subventions sera prise en charge par Terre d'Émeraude Communauté au titre de l'autofinancement

**DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget au chapitre 23 et les recettes au chapitre 13

**DE CHARGER** M. Le Président de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Envoyé en préfecture le 11/02/2022

Reçu en préfecture le 11/02/2022

Affiché le

ID : 039-200090579-20220209-D\_010\_2022-DE



L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,

  
Le Président



Envoyé en préfecture le 11/02/2022

Reçu en préfecture le 11/02/2022

Affiché le



ID : 039-200090579-20220209-D\_010\_2022-DE